



LE SFCD
OSE ET
PROPOSE
LE CPP

C'est très simple
et en même temps
révolutionnaire !

Découvrez
le CPP
page 7

Le SFCD en régions

Merci à toutes
pour votre implication !



Hauts de France

Dr Cécile Dancourt
62 Saint Omer
cecile.dancourt@sfcd.fr



Grand-Est

Dr Odile Schlepp
67 Strasbourg
odile.schlepp@sfcd.fr



Normandie

Dr Marie Graindorge
76 Mont-Saint-Aignan
marie.graindorge@sfcd.fr

Dr Marie-Valérie Caubrière
76 Montmain
marievalerie.caubriere@sfcd.fr



Bretagne

Dr Linda Martin
22 Pleumeur-Gautier
lindamartin3010@gmail.com



Nouvelle Aquitaine

Dr Marianne Franchi
17 Puilboreau
mariane.franchi@sfcd.fr



Occitanie

Dr Isabelle Morille
31 Fronton
isabelle.morille@sfcd.fr



PACA

Dr Béatrice Gadrey
83 Fréjus
beagadrey@orange.fr



Centre

Dr Martine Pigeon
41 Vendôme
antag@wanadoo.fr



Auvergne
Rhône Alpes

Dr Alice Delmon-Lavoine
26 Saint-Uze
alice.delmon@sfcd.fr

sommaire

- P.4 - **Actualité**
- P.7 - **Le Compte Personnel de Prévention, une révolution pour le 21^e siècle !**
- P.10 - **Billet d'humeur**
- P.11 - **Adhésion**
- P.12 - **Femmes**
- P.13 - **Droit des femmes**
Fiche pratique
- P.18 - **La vie des régions**
- P.21 - **Formation**



SFCD

22 rue de la Grande Armée,
75017 Paris

Tél : 05 81 02 41 93

E mail : sfcd@sfcd.fr

Site Internet : sfcd.fr

Directrice de la publication :
Nathalie Delphin

Rédactrice en Chef :
Marie Brasset

Ont participé :

- Marie Brasset
- Marie Valérie Caubrière
- Cécile Dancourt
- Nathalie Delphin
- Magali Fau
- Nathalie Ferrand
- Marianne Franchi
- Muriel Gayraud
- Patricia Hueber-Tardot
- Linda Martin
- Isabelle Morille
- Lemya Nadia
- Sylvie Ratier
- Nathalie Richard
- Anne Marie Soum
- Jean Louis Spam
- Pascale Videau-Viguié

Publicité : SFCD

Numéro numérique SFCD.
Crédits photos : Fotolia.com, Adobe Stock.

éditorial



L'année 2018 restera gravée dans nos mémoires

D'un côté, les bleus, nos champions du monde, moment de positive attitude ultime. De l'autre, une convention, résultat d'un jeu de dupes, tournant historique pour la santé bucco-dentaire. Des montagnes russes émotionnelles qui ne doivent pas nous faire oublier pourquoi on s'engage.

Le SFCD propose et agit :

- notre projet de Compte Personnel de Prévention n'est plus une simple utopie mais un véritable projet au service des patients et des praticiens ;
- notre enquête sur les « vrais » revenus des praticiens permettra de connaître les réalités de nos cabinets. Il faut tenir compte de ces réalités pour respecter le travail de chaque praticien. Des chiffres sortis de leur contexte ne doivent jamais permettre de justifier les dérives du passage à une économie marchande du soin.

Le SFCD s'engage :

- les différents groupes de travail parlementaires ont pu apprécier la pertinence de nos réflexions ;
- les ministères savent qu'ils peuvent compter sur notre force de proposition ancrée dans le réel ;
- nos instances savent qu'elles peuvent compter sur le soutien indéfectible du SFCD si, et seulement si, elles s'engagent pour le respect de l'éthique et de la déontologie.

Le SFCD est le fruit du travail effectué par des adhérents et cadres issus de tous les modes d'exercice.

Le SFCD, c'est du travail collectif qui débouche sur des projets concrets.

Le SFCD c'est un peu de nous tous.

L'année 2018 n'est pas encore terminée : pause estivale (ou pas !), le SFCD répond présent !

Make the dentists great again.

Dr Nathalie Delphin

Rejoignez-nous !

Afin que nous soyons plus fortes pour obtenir d'autres victoires.
Pour que la voix des femmes chirurgiens-dentistes
soit encore plus entendue.

sfcd.fr

RENCONTRE



LA JNAD DU JEUDI 5 AVRIL 2018 :
JOURNÉE PARISIENNE
POUR ET AVEC LES AD !

Un franc succès pour cette 5^e édition de la
Journée Nationale des Assistant(e)s Dentaires

Sous l’impulsion de Dominique Munoz, cette journée a rassemblé de nombreux(ses) AD, venus pour se rencontrer mais aussi pour se former. Des AD fidèles à cet événement et aussi des nouvelles, tous et toutes venant des 4 coins de la France. Un événement important pour la profession, enfin inscrite au code de la santé ! Une profession en pleine mutation et reconnaissance !

Leur référentiel d’activité, de compétence et de formation est maintenant au JO. Bravo à tous ceux qui ont contribué, par leur travail, disponibilité et leur détermination (volonté), à faire aboutir ce projet.

Cette rencontre physique entre les AD et les échanges donnent une communication animée et singulière grâce à un projet de journée conçu sur mesure pour et avec les AD, par une équipe d’organisation bénévole et fidèle.

Des formations sous forme de conférence ou d’ateliers sur des thèmes classiques comme la stérilisation, la traçabilité, le logiciel métier..., mais aussi sur des sujets innovants comme « méfiez vous de l’eau qui dort » ou « Le nettoyage inter dentaire » ou « préparations indispensables à la chirurgie implantaire » donnent à cette journée une avancée remarquable.

Sans parler de l’intervention d’une AD. En invitant une assistante du Luxembourg, Nabil Hanan a pu développer les compétences et les facettes de son métier.

Tous ont pu apprécier la qualité des échanges avec les partenaires exposants qui n’hésitaient pas à donner réponses et informations à tous, tant sur les nouveautés que le cœur du métier, et distribuant volontiers des échantillons.

Alors, ne manquez pas l’édition 2019,
déjà programmée pour le Jeudi 4 avril 2019.
Venez avec votre AD, pour former une équipe
singulière et unique !

Dr Marie Brasset

CONGRÈS ADF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L’ADF
LE 6 JUILLET 2018

159 présents ou représentés sur 198 membres.
Cette année, le Dr Georges Dorignac a l’honneur de présider
l’Assemblée Générale de l’ADF.

Georges Dorignac est le Président du Groupement des Sociétés Scientifiques Odonto-Stomatologiques (GSSOS). Depuis 48 ans, nous précise-t-il à cette occasion, le GSSOS navigue de concert avec les acteurs de l’ADF pour le bien commun de la dentisterie française. Le 1^{er} but de la GSSOS est de contribuer à la formation permanente des praticiens pour évoluer avec la science. Ses actions sont basées sur le volontarisme des praticiens, qui est de plus en plus supplanté par des obligations ministérielles. Il est dommage que les CD soient guidés, contrôlés et formatés par la tutelle de la NDPC. La NDPC a été obligée d’éditer un guide pour utiliser le dispositif... Il salue les actions et le dévouement des bénévoles membres de l’ADF. Le GSSOS participe activement au conseil scientifique : indépendance, vigilance et liberté d’orienter notre formation et notre pratique sont pour lui les maîtres mots. Il conclura sur ce qui reste pour lui un désir inachevé ! En effet, selon le Dr Dorignac, le temps est venu de constater que notre profession nous fait prendre en charge la santé de la cavité buccale, élément premier du système digestif de l’homme et du système relationnel. Docteurs en chirurgie dentaire et « spécialistes », réunissons nous sous une bannière commune « odontostomatologie » : la médecine bucco-dentaire !

Ordre du jour de cette AG selon les règles habituelles :
présentation des rapports moraux (retour du congrès 2017, travaux des commissions, journée des présidents consacrée à l’économie de la santé) et financiers (résultat de 372 000 € et, après impôt, 230 000 € net)

A noter :
• la cotisation augmente de 1,04% pour passer de 13 € à 16 € par adhérents de chaque structure membre ;
• cette année encore, la demande d’adhésion de la FSDL à l’ADF a été rejetée (132 votes contre, 25 pour et 1 abstention).

Dr Magali Fau



CONGRÈS
ADF 2018

Le congrès 2018 se tiendra du
27 novembre
au 1^{er} décembre

au Palais des Congrès de Paris, sur
le thème : « Soigner, l’engagement
qui nous unit »
Comme chaque année, le SFCD sera
heureux de vous y retrouver :

-> sur notre Stand
du 27 novembre au 1^{er} décembre, au
1^{er} Etage du Palais des Congrès,
dans le pavillon ADF

-> pour le carrefour
sociétal
« La violence dans notre environne-
ment : du visible à l’invisible. Place
et rôle du chirurgien-dentiste » :
séance co-organisée par le SFCD au
cours de laquelle notre présidente
Nathalie Delphin abordera le thème
des violences faites aux femmes qui y
trouve tout légitimement sa place !
Séance C52 incluse dans le forfait
Congrès - option DPC possible - jeudi
29 novembre de 14h00 à 17h00
-> au cours de
l’Assemblée Générale
du SFCD
le vendredi 30 novembre 2018 à
partir de 12h00 en salle 212/213
Niveau 2 du Palais des Congrès, coté
Neuilly.

Le congrès de l’ADF 2017 en quelques
chiffres : 6000 congressistes • 22000
entrées en salle • 851 étudiants invités •
113 séances • 9 séances DPC validées par
1200 praticiens • 402 conférenciers • 17
séances en programme international • 27000
visiteurs pour 50 000 visites • Exposition
sur 4 niveaux • 400 stands sur 22 000 m² •
1^{er} congrès dentaire européen, il sert à
préparer l’avenir de la profession

COLLOQUE

INFERTILITÉ ET ENVIRONNEMENT

Tel était le thème d’un colloque organisé
le 4 juin 2018 à Toulouse par le Réseau
Environnement Santé (SFCD y est adhérent)
et le collectif BAMP (blog assistance
médicale à la procréation).

Désormais un couple sur 5 est concerné par les
troubles de la fertilité. Une démarche novatrice a
attiré notre attention : le travail du centre ARTE-
MIS, présenté par le Dr Fleur DELVA.

Cette plateforme de prévention en santé envi-
ronnementale dédiée aux patients présentant
des troubles de la reproduction est soutenue de
façon importante par l’ARS Nouvelle Aquitaine,
très impliquée sur les questions de santé envi-
ronnementale.
Rattaché au CHU de Bordeaux, le Centre ARTE-
MIS accueille les personnes infertiles pour faire
une enquête sur les expositions environnemen-
tales, afin de développer une attitude de préven-
tion des risques.

La patiente, ou le patient, répond d’abord à un
auto-questionnaire puis à un second question-
naire passé avec une infirmière. Les réponses de
ces deux questionnaires sont ensuite analysées
par un ingénieur en santé environnementale,
qui identifie les facteurs de risque sur la repro-
duction en les hiérarchisant selon le niveau de
preuve scientifique. C’est une approche globale
de la personne, de recherche des expositions
dans tous les aspects de sa vie (personnelle, pro-
fessionnelle, logement, ...).

Ce centre fonctionne depuis 3 ans. Retrouvez le
lien du Centre ARTEMIS sur notre site.
Dans la littérature scientifique, de nombreuses
études permettent d’identifier les expositions
professionnelles aux produits chimiques comme
associées à l’infertilité. L’exposition à ces produits
est quotidienne, voire pluri-quotidienne, et à des
doses élevées, bien plus importantes que celles

rencontrées dans le quoti-
dien (alimentation, produit
cosmétique, produits d’hy-
giène et entretien,...). Pour
ces expositions, le Centre
ARTEMIS met en place des
actions de prévention en lien
avec les services de santé au travail. En milieu
extra-professionnel, les doses étant plus faibles,
et les expositions multiples, les données de la
littérature scientifique sont à ce jour plus com-
pliquées à analyser. Le Centre ARTEMIS met en
place pour ces expositions, une démarche d’édu-
cation à la santé pour limiter les expositions aux
produits chimiques dans le quotidien.
Les professions les plus exposées sont celles qui
travaillent avec des produits chimiques : dans
l’agriculture, l’industrie et la santé.

Les cabinets dentaires, par le nombre de produits
et matériaux que nous manipulons, sont particu-
lièrement concernés.
La profession de chirurgien-dentiste et d’assis-
tant le sont à double titre, car ces métiers sont
majoritairement exercés par des femmes.
Nous avons donc une responsabilité par rapport
à nos grossesses en tant que femme et celles de
nos assistantes, en tant qu’employeur.

Pour vous aider à mieux connaître ces toxiques
qui sont des perturbateurs endocriniens, FFCD
propose depuis plus d’un an une formation Per-
turbateurs Endocriniens.

Là aussi, la prévention s’impose !

Dr Nathalie Ferrand

A voir sur le site sfcd.fr :
• Le lien avec les actes du colloque
• le programme et les dates de formations



100% SANTÉ

RAC 0 : DOSSIER FONDATEUR, CONCERTATION MANQUÉE

Il en est souvent ainsi des idées généreuses : leur mise en œuvre est difficile et génératrice de déceptions multiples. Le dossier relatif à la création de la CMU a abouti à un désengagement de la solidarité nationale et à la création d'une taxe sur les complémentaires santé pour financer cette juste et nécessaire réduction de la fracture sociale.

En souhaitant la « généralisation de la complémentaire santé » François Hollande a créé la segmentation des populations et détruit la solidarité entre les générations véritable socle social et fondement mutualiste.

Aujourd'hui, le débat concernant la santé de nos concitoyens est totalement confisqué par la promesse du candidat E. Macron de mettre en place « Le reste à charge zéro » (RAC 0) pour l'optique, le dentaire et l'audition. Sur quoi va-t-il déboucher ? Nul ne peut le prévoir à ce jour, par contre nous pouvons déjà sentir la difficulté de sa définition. Chacun d'entre nous commence à percevoir que le rendez-vous tant annoncé a beaucoup de chance d'être raté.

La réfection sur ce projet n'a pas donné lieu à une consultation générale de tous les acteurs concernés. Avant de fixer un cap, il faut dire où on veut aller.

■ **Pour l'optique**, il était nécessaire de se pencher sur la notion de risque, plus de 7 français sur 10 de plus de 20 ans portent des lunettes, la notion de risque devient secondaire par rapport à une intervention de l'ordre de l'inéluctable. Dans ce cas le financement ne peut relever de l'assurance maladie ou des complémentaires mais peut relever d'une intervention de l'État au travers d'un crédit d'impôt attribué à tous

les porteurs de lunettes tous les 2 ou 3 ans. On peut également imaginer d'autres types d'intervention, par exemple considérer que les lunettes font partie des outils de travail pour les salariés... A ce stade nous avons bien vu que même la Ministre sentait qu'elle faisait fausse route puisque dans une foudrerie dont elle a le secret elle affirmait ne pas vouloir rembourser les montures « Chanel »... diantre !

■ **Pour le dentaire**, l'absence de revalorisation des actes depuis plus de 30 ans plombait le dossier. Le gouvernement a privilégié le couplage du dossier RAC 0 avec la négociation de la convention avec les professionnels du secteur. Autant dire que le piège se refermait sur les praticiens eux-mêmes qui n'ont eu que d'autre choix que de se plier à une revalorisation à minima ou porter l'échec du RAC 0 devant leurs patients... Au final tout le monde est perdant car nombres d'actes (souvent liés avec l'évolution des techniques de soins et de prothèses) ne sont toujours pas codifiés et donc restent à charge COMPLÈTE des assurés. Aucune politique de prévention n'est mise en œuvre ; or dans le domaine bucco-dentaire cela permet au travers, notamment, d'une éducation aux bons gestes mais aussi par des soins conservateurs valorisés, d'avoir des résultats sur le long terme et porteurs de santé durable.

■ **Pour l'audition**, le modèle industriel concernant l'audioprothèse, semble être le point faible au vu du prix d'un équipement (80% des français qui devraient bénéficier de cet équipement mentionnent le coût comme premier obstacle à l'accès). Près de 6 millions de personnes sont en difficulté d'audition, résultante essentielle du vieillissement de la population. Avec un tel marché, un modèle économique doit être arrêté et pas forcément une course à l'évolution techno-

logique qui n'apporte pas toujours un confort acoustique supplémentaire pour l'appareillé (avant la stéréo ou le son en HD, l'attente est l'audition normale).

Nous le voyons bien, cette concertation devait servir de base de définition de l'objectif à atteindre. A l'issue l'intervention de l'assurance maladie et celle des complémentaires pouvaient être définies. Or il n'en est rien et un jeu de dupe entre, d'un côté l'assurance maladie qui dit « ne plus avoir de moyens » alors que les moyens sont puisés auprès des citoyens (cotisations sociales, CSG...), et de l'autre, les manœuvres ministérielles pour que les assurances complémentaires supportent ce reste à charge et forcément sans augmentation des cotisations, c'est oublier que les complémentaires n'interviennent qu'après l'assurance maladie !

Nous le voyons bien ce dossier est bien mal engagé et l'objectif de reste à charge zéro ne sera jamais atteint et surtout n'impactera jamais l'ensemble des assurés sociaux hélas ! La Ministre des Solidarités et de la Santé a beau jouer avec les mots en inventant le concept de « 100% santé », elle n'arrive pas à faire oublier que le 100% santé commence avec la Sécu !

Le compte n'y est donc pas chacun de nos concitoyens va voir le verre à moitié plein à moins qu'il ne se laisse endormir par la poudre de perlimpinpin de la communication présidentielle....

Jean-Louis Span
Président de la FDPM

LE SFCD
OSE ET
PROPOSE
LE CPP

LE SFCD PROPOSE LE

COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION

L'accès à la santé par la prévention

une révolution pour le 21^e siècle !

Le Compte Personnel de Prévention (CPP) ouvre une démarche globale de santé partant du patient.

LE CPP COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Activé librement par chacun, à tout âge de sa vie**
- **Quel que soit son état de santé, sa situation personnelle et économique**
- **Universel, financé par la solidarité nationale**
- **Accessible via une plateforme publique**

Le CPP,
c'est très simple
et en même temps
révolutionnaire

Pour en savoir plus →

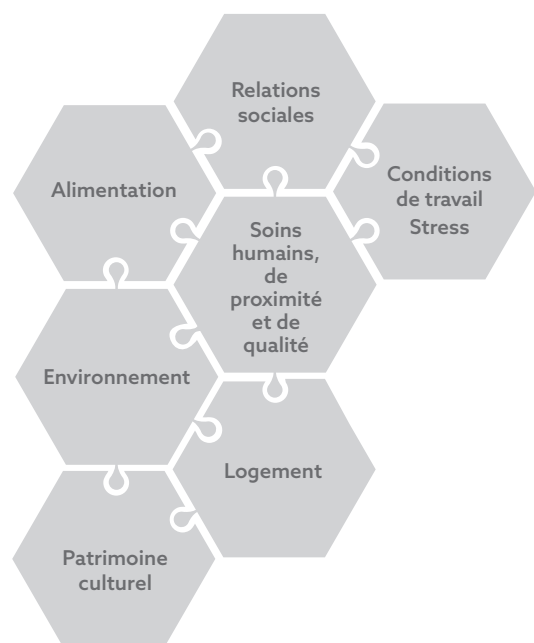
Avec le SFCD vous pouvez agir maintenant pour la santé des français !

LE COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION

LE SFCD
OSE ET
PROPOSE
LE CPP

LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ ET LES LEVIERS D'ACTIONS

Dans une vision globale



Si les causes de mauvaise santé sont multiples les solutions aussi !

Avec le CPP il devient possible de coordonner tous ces leviers d'action

Le CPP c'est la bascule d'un système de soin basé sur la maladie vers un système de soin basé sur la santé

DÉCLINAISON
POUR LE VOLET
BUCCO-DENTAIRE

- Repérage par le patient et le praticien des signaux d'alerte de modification de l'état de santé bucco-dentaire
- Mise en place et matérialisation d'un volet prévention dans le dossier patient
- État des lieux avec le patient (ce qu'il ressent + ce que repère le praticien)
- Prescriptions d'actions et actes si nécessaire

- Par des soins dentaires
- Par l'éducation thérapeutique et l'accompagnement à vivre sereinement avec sa réalité clinique
- Par l'orientation vers d'autres professionnels médicaux ou non...

À chaque profession médicale (médecins, sages-femmes, pharmaciens...) de décliner ces étapes selon ses spécificités...



- Amener le patient à connaître sa bouche
- Amener le chirurgien-dentiste à évaluer l'état clinique et la situation globale du patient
- Repérer avec le patient les points d'appui et les fragilités
- Intégrer le chirurgien-dentiste dans l'équipe qui suit le patient

- Activation des outils en fonction des besoins exprimés par le patient et/ou repérés par le chirurgien-dentiste
- Éducation du patient alimentation, hygiène bucco-dentaire...
- Accompagnement dans les différentes fonctions : mastication, alimentation, phonation, respiration

Le SFCD vous présente ici, en avant-première la déclinaison du Compte Personnel de Prévention pour le volet bucco-dentaire. Vous trouverez la présentation du CPP en entier dans notre numéro de l'ADF. D'ici-là souhaitons que ce projet, inventé par le SFCD, fasse son chemin.

SANITAIRE

DÉSASTRE SANITAIRE ANNONCÉ

Cet été, ne tombez pas malade et n'ayez surtout pas d'accident !
Sur l'Île De France seule, 390 lignes de SMUR ne sont pas remplies pour l'été et la majorité des médecins généralistes parisiens n'ont pas trouvé de remplaçant.

Les urgences vont s'accumuler dans les services au personnel réduit, les réquisitions de médecins dans les services vont entraîner des fermetures de lits dans ces services qui ne pourront donc accueillir les patients en sortie du service d'urgence. Le serpent se mord la queue !

Quant on déshabille Paul pour habiller Jacques, il ne faut pas s'étonner de se retrouver en flux tendus, en files d'attente insupportables pour les patients en souffrance dont l'état va s'aggraver faute de soins adaptés prodigués à temps : perte de chance, augmentation des décès... pour peu qu'un épisode caniculaire ou une épidémie quelconque se déclare... le désastre se transformera assurément en catastrophe sanitaire !

Tout cela par l'incurie des pouvoirs publics qui depuis 30 ans ont diminué drastiquement le numérus clausus et donc le nombre d'étudiants formés pour devenir médecins, chirurgiens dentistes et ce malgré les avertissements des organisations professionnelles tant syndicales qu'ordinales et universitaires sur l'évolution de la pyramide des âges de nos professions de santé.

Mais sans doute vaut il mieux importer des jeunes formés dans des pays européens où les facultés privées délivrent des diplômes payants accessibles aux seules familles favorisées, pour un contenu à l'équivalence aussi élastique que la fiscalité entre pays européens ! Certains étudiants (environ 10 %) n'ont jamais pratiqué les actes de base de chirurgie dentaire sur patient au cours de leurs études...

Catastrophe sanitaire d'autant plus que plus de 500 médicaments essentiels tels que anti-



biotiques, anti cancéreux ou vaccins sont indisponibles très régulièrement ... surtout les génériques à l'efficacité prouvée mais qui ne rapportent guère aux laboratoires... Que fait le ministère de la santé ?

De la dérive politique financière au désastre sanitaire, il n'y a qu'un pas ...

Ce pas comblé depuis des décennies par les soignants : médecins, dentistes, infirmiers, anesthésistes, kinésithérapeutes, tant hospitaliers que libéraux, au péril de leur équilibre de vie professionnelle /personnelle, au prix d'épuisement, aboutissant à des maladies professionnelles, comme le burn-out...

Les soignants n'ont pas à être tenus responsables de cette surcharge de travail qu'ils assument avec dévouement, professionnalisme et humanité, à être taxés de feignants qui ne travaillent qu'à temps partiel (56h00 en moyenne pour un médecin) !

Et encore moins à devoir assumer un service sanitaire de 5 ans après la fin de leurs études dans des zones sous-dotées.

Que les énarques qui suggèrent cela commencent par faire réaliser un service identique à tous ceux dont les études comme tous les étudiants en France sont gratuites.

Les étudiants en médecine et en odontologie,

externes comme internes, assurent l'essentiel du travail dans les services hospitaliers, jusqu'à 80 H /semaine, soignent toute la population, pour une indemnité de misère ramenée à l'heure.

Peut on assurer un poste ou un travail pour le conjoint du professionnel de santé expédié arbitrairement dans une zone sous dotée ?

Sans parler des contraintes administratives, bien que mises en place pour assurer une sécurité sanitaire, restent chronophages et un frein à l'installation libérale.

La solution clé en main du numérique des maisons de santé qui fleurissent dans chaque département ne règlera en rien le problème du nombre de professionnels de santé dans un contexte d'aggravation de l'état de santé de la population lié à l'augmentation des pathologies chroniques du fait d'habitudes nocives, d'alimentation déséquilibrée, et surtout du fait de pathologies cancéreuses exponentielles liées à la pollution environnementale (pesticides, perturbateurs endocriniens) dans une population de plus en plus jeune.

La santé n'est pas que le soin, tous les acteurs de la société doivent assumer leurs responsabilités et en assumer le coût.

*Dr Isabelle Morille
et Dr Nathalie Richard*

ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS !



Le sfcd vous offre :

> LA PARTICIPATION

de nos cadres dans différentes commissions ADF ainsi qu'à l'UNAPL, au FIF PI, à la CARCD pour faire entendre la voix des femmes dans la profession.

> UNE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

> UN SERVICE JURIDIQUE

> DES SUPPORTS ET DES OUTILS

nécessaires à votre activité : fiches techniques, plaquettes, ...

> UNE BROCHURE

Info Femmes Chirugiens Dentistes.

> DES E-MAILINGS

une information synthétique, rapide et d'actualité par mail ou par courrier.

> DES SÉMINAIRES ANNUELS

pour les responsables syndicales afin d'établir des bases de travail et collaborer avec d'autres organismes et pouvoirs publics.

> DES RÉUNIONS

d'informations des assemblées générales nationales et régionales permettant de débattre et d'échanger nos expériences.

> DES LIVRETS

de synthèse sur la CCAM et la Traçabilité.

> DES FORMATIONS RÉGIONALES

de proximité sur des thèmes liés à l'environnement du cabinet dentaire pour nous et tout notre personnel.



Retrouvez-nous aussi
sur Twitter et Facebook :
SFCD Femmes Chirident

BULLETIN D'ADHESION au SYNDICAT DES FEMMES CHIRURGIENS DENTISTES 2018

adhérer, c'est facile

il vous suffit de nous retourner le bulletin d'adhésion ci-dessous avec votre règlement.
Si vous hésitez et souhaitez mieux nous connaître, contactez-nous au :

05 81 02 41 93

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

Tél : _____

Fax : _____

E-mail : _____

Année de diplôme : _____ 1^e année d'exercice : _____

Mode d'exercice : _____

A compléter et à retourner avec votre règlement de :

- ☐ Membre actif : 300 €
☐ Première année d'exercice : 100 €
☐ Etudiante : Gratuit
☐ Retraitée : 100 €

Libellé à l'ordre du SFCD au : **Secrétariat SFCD - Service Adhésion**
18 rue Charles Portal, Bât. C1 - 81000 Albi

BULLETIN D'INSCRIPTION Club SUPPORTERS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

Tél : _____

E-mail : _____

Profession : _____

> A compléter et à retourner avec votre règlement de 200 €

> Libellé à l'ordre du SFCD au : **Secrétariat SFCD - Service Adhésion**
18 rue Charles Portal, Bât. C1 - 81000 Albi

Nom et prénom de la marraine
adhérente au SFCD : _____

MATERNITÉ ET PROFESSIONS LIBÉRALES

CONGÉ MATERNITÉ : UN DROIT POUR LES LIBÉRALES

Le 26 mai dernier, Marie Pierre RIXAIN, Députée de l'Essonne, Présidente de la Délégation aux droits des Femmes a organisé une table ronde pour un échange informel sur les difficultés rencontrées par les professions libérales dans le cadre du congé maternité. La problématique s'envisageait avant, pendant et après ce congé maternité.

Autour de la députée se sont trouvées réunies des représentantes de l'UNAPL, de l'URPS, de l'ONSSF (Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes), des ostéopathes, des kinésithérapeutes, des avocats et des orthophonistes. Le SFCD était présent au nom des chirurgiens-dentistes, en la personne de Cécile DANCOURT, présidente régionale des Hauts-de-France et trésorière-adjointe au bureau national. Un tour de table a permis à chacune de partager son expérience et de témoigner des difficultés rencontrées lors d'une maternité en exercice libéral. L'ensemble des représentantes a plaidé pour une revalorisation des indemnités journalières. La grande précarité des agricultrices a également été abordée. Les avocats ont aussi insisté sur l'impossibilité de prendre des congés maternité dans le cadre de leur exercice. Lors de sa prise de parole, Cécile DANCOURT a d'abord rappelé l'expérience du SFCD, premier syndicat dentaire constitué, qui a notamment négocié avec Simone VEIL en 1995 les indemnités journalières versées aux femmes libérales.

Elle a ensuite pu partager sa propre expérience et rappeler les positions et propositions suivantes du SFCD :

■ le congé maternité est un droit, et à ce titre il ne peut être soumis à un chantage comme celui de l'ASM (prestations versées sous condi-



tions de limitation de dépassement d'honoraires en zones sous-dotées) ;

■ la création d'une période franche garantie par la loi, pour une diminution, voire une exonération de charges (fiscales, sociales, réglementaires, employeur, bancaires) ;

■ la création de contrat de remplacement « maternité », respectant la particularité de cet arrêt provisoire ;

■ la possibilité de compter comme charges les frais de garde d'enfants sur la déclaration 2035.

Cet échange doit permettre à Mme RIXAIN de formuler des propositions pour un système « lisible, équitable et favorisant le libre choix dans la prise de congés malgré les contraintes spécifiques » des professions libérales, selon la demande du premier ministre. Ces propositions pourraient être mise en œuvre en 2019.

Dr Cécile Dancourt

CONGÉ MATERNITÉ : UNE PROTECTION ÉTENDUE POUR LES COLLABORATRICES

La loi sur l'égalité¹ réelle a modifié l'article 18 de la loi sur les petites et moyennes entreprises² : « A compter de la déclaration de grossesse et jusqu'à l'expiration d'un délai de huit semaines à l'issue de la période de suspension du contrat, le contrat de collaboration libérale ne peut être rompu unilatéralement, sauf en cas de manquement grave aux règles déontologiques ou propres à l'exercice professionnel de l'intéressée, non lié à l'état de grossesse ».

Tout est clair et précis. Depuis 2014, la collaboratrice est protégée pendant TOUT son congé maternité et pendant les 8 semaines qui suivent son retour au cabinet. Si une lettre de rupture de contrat devait être envisagée par le titulaire elle ne pourrait donc intervenir qu'à partir de la fin de ces 8 semaines, le préavis ne pouvant débuter qu'à cette même date. La DGE vient d'éditer un Vademecum du contrat de collaboration libérale. Bien que ce fascicule ait été réalisé en concertation avec l'ensemble des ordres professionnels, cette précision a été oubliée. Le SFCD a donc demandé à la DGE de bien vouloir rajouter un chapitre consacré aux modes de rupture de ce contrat pour mentionner cette protection spécifique.

Notre demande ayant reçu un accueil favorable, cela devrait être fait dès la prochaine ré édition !



Sylvie Ratier
1/ Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
2/ Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises.



LA MATERNITÉ DE LA FEMME CHIRURGIEN-DENTISTE LIBÉRALE

Vous êtes une femme chirurgien-dentiste conventionnée et en exercice libéral. Installée, remplaçante ou collaboratrice, ayant effectué 30 jours de travail minimum et à jour de vos cotisations avec des droits ouverts. Vous devez consulter votre médecin pour qu'il établisse la déclaration de grossesse et adresser avant la fin du 3^e mois de grossesse (ou 14^e semaine), le feuillet rose à la CPAM de votre département et les deux feuillets bleus à la CAF votre département.

Le Congé Maternité

Le congé maternité est un droit acquis.

-> Sa durée est de 16 semaines, en général 6 semaines avant et 10 semaines après l'accouchement.

-> Vous pouvez choisir de prendre un repos moins long, mais pour bénéficier des indemnités journalières, vous devez vous arrêter de travailler au moins 8 semaines au total dont 2 semaines en prénatal c'est à dire avant la date présumée de l'accouchement.

-> La durée du congé varie en fonction du nombre d'enfants attendus mais aussi du nombre d'enfants déjà à charge.

-> En cas d'état pathologique résultant de la grossesse, une période supplémentaire de congé n'excédant pas 2 semaines, peut être accordée au cours de la période prénatale (7 jours consécutifs renouvelable une fois).

Les Indemnisations pour les libérales en 2018

Toute femme chirurgien-dentiste libérale peut bénéficier d'un congé maternité indemnisé.

1. ALLOCATION FORFAITAIRE DE REPOS MATERNEL :

- Versée par la Sécurité Sociale, elle permet de compenser partiellement la diminution de votre activité professionnelle sans l'obligation de cessation de votre activité.
- Le montant octroyé est égal au montant d'1 plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS), soit 3311 € en 2018.
- Cette allocation est versée en deux fois : à la fin du 7^e mois de grossesse et après l'accouchement, mais elle peut cependant être versée en une seule fois si l'accouchement a lieu avant la fin du 7^e mois de grossesse.

2. INDEMNITÉS JOURNALIÈRES FORFAITAIRES :

- Cette indemnité est versée par la Sécurité Sociale pendant votre congé maternité à condition que vous cessiez toute activité professionnelle pendant au moins 8 semaines, dont 2 avant la date prévue de votre accouchement.
- Il faut faire une déclaration sur l'honneur attestant de la cessation de toute activité et fournir un certificat médical attestant la durée de l'arrêt de travail.
- Le montant journalier de l'IJ est de 1/60,84 du plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur, et sera versé après déduction de la CSG et CRDS. Pour 2018, son montant est de 54.43 €/ jour.
- Aucune indemnité n'est versée par la CARCD-SF (Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens-Dentistes) au titre du congé maternité.
- En plus des indemnités ci-dessus, quelques formules de garanties de complémentaires santé et certains contrats de prévoyance prévoient le versement de prime de naissance.



	Congé pré natal*	Congé post natal*	Total du congé*	IJ*	Indemnité forfaitaire*
Congé minimum	2	6	8	3 048 €	3 331€
Vous attendez un enfant	6	10	16	6 096 €	3 331 €
Vous attendez un enfant Et vous avez déjà eu au moins 2 enfants ou avez 2 enfants à charge	8	18	26	9 906 €	3 331 €
Vous attendez des jumeaux	12	22	34	12 954 €	3 331 €
Vous attendez Des triplés	24	22	46	17 526 €	3 331 €

*En semaines

	Congé pré natal*	Congé post natal*	Total*
1 enfant	6	10	16
1 enfant avec au moins 2 enfants à charge ou nés viables	8	18	26
Jumeaux	12	22	34
Des triplés ou plus	24	22	46

Extraits du site de l'Assurance Maladie

Retraite et Grossesse

RÉGIME DE BASE DES LIBÉRAUX :

■ **Attribution de 100 points** : gratuits, supplémentaires, pour le trimestre civil au cours duquel survient l'accouchement, sans que cette bonification puisse avoir pour effet de porter le nombre de points acquis dans le régime de base, pour **l'année considérée, au-delà de 550 points**.

MAJORATIONS DE DURÉE D'ASSURANCE :

- **une majoration au titre de la maternité**, attribuée systématiquement aux mères biologiques ayant eu la qualité d'assuré social, de **4 trimestres par enfant**.
- **une majoration au titre de l'éducation des enfants**, de **4 trimestres par enfant** attribuée aux parents.

RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES LIBÉRAUX :

- **Dispenses de cotisations sans maintien des droits** : sur demande, de la cotisation forfaitaire et de la cotisation proportionnelle au titre de l'année civile au cours de laquelle survient l'accouchement et de l'année civile suivante.
- **Ces dispenses peuvent faire l'objet d'un rachat à hauteur de 6 ou 12 points par an** et doit être effectué en une seule fois, soit :
- **Avant le terme de la sixième année civile d'activité** suivant l'obtention de ces exonérations. En cas de nouvelle maternité avant le terme de la sixième année, le rachat peut être reporté d'un délai identique après la dernière exonération. Le prix du point de rachat est le prix du point de cotisation de l'année au cours de laquelle le règlement interviendra.
- **A la liquidation de la retraite de l'intéressée**. Le prix de rachat du point est le prix de rachat à liquidation.
- **Les femmes chirurgiens-dentistes ayant élevé un ou plusieurs enfants ont la possibilité d'anticiper leur départ en retraite sans application des coefficients de minoration** à raison d'une année d'anticipation par enfant élevé au moins pendant 9 ans avant le 16ème anniversaire et cela dans la limite de 5.
- **Le montant de la retraite complémentaire est majoré de 10 %** au profit des allocataires ayant eu au moins trois enfants.

Fiscalité des indemnités

Les indemnités perçues du régime d'assurance maladie dans le cadre de la maternité sont à déclarer comme suit :

- **L'allocation forfaitaire de repos maternel ainsi que les indemnités journalières forfaitaire d'interruption d'activité sont imposables**. Elles sont à comptabiliser et à déclarer en GAINS DIVERS sur la 2035. Ainsi, cette allocation sera considérée comme revenu professionnel et sera imposable socialement comme tel : cotisations Urssaf et retraite.
- De même, les indemnités **perçues par la CARCD-SF sont imposables** selon les mêmes règles. A noter que si elles sont pré-remplies sur votre déclaration 2042, il conviendra de les annuler.
- **Les indemnités complémentaires d'un régime prévoyance facultatif sont non imposables**, sauf si ce contrat est dit «loi Madelin». Dans ce cas, les indemnités perçues se déclarent en GAINS DIVERS sur la 2035.
- **Par contre, ne sont pas imposables les prestations en nature** (exemple : remboursement de soins, prime de naissance...)

Cas de grossesse pathologique

En cas d'incapacité physique a continuer ou reprendre votre activité professionnelle en raison de difficultés médicales liées à la grossesse, vous pouvez percevoir une indemnité journalière forfaitaire maladie.

Pour cela, il faut adresser, au service médical de votre caisse d'assurance maladie **dans les 2 jours suivant la date d'interruption de travail**, l'avis d'arrêt de travail prescrit par votre médecin ou la sage-femme qui assure le suivi de votre grossesse, accompagné d'une déclaration sur l'honneur de cessation d'activité.

■ **Les indemnités journalières forfaitaires maladie vous sont versées par votre caisse d'assurance maladie à compter du 4^e jour d'arrêt de travail** (après un délai de carence de 3 jours). L'indemnité journalière forfaitaire maladie peut être versée pendant 87 jours maximum.

Au 1^{er} janvier 2018, l'indemnité journalière forfaitaire maladie pour **grossesse pathologique est égale à 44,34 € par jour**.

■ La plupart de contrats d'assurance prévoyance indemnisent en cas d'arrêt de travail suite à grossesse ou d'un accouchement pathologique. **Mais attention aux pièges**, car un certain nombre ne les prennent en charge que dans des cas précis et notés dans les conditions générales du contrat.

■ **Ce n'est qu'à partir du 91^e jour**, si votre arrêt est antérieur à la date de votre congé légal maternité (Vous pourrez ensuite enchaîner) et avec un arrêt total de l'activité professionnelle, que la CARCD-SF verse aux femmes chirurgiens-dentistes, des indemnités journalières, qu'il soit lié à la grossesse pathologique ou à des suites d'accouchement pathologique ou à une affection intercurrente. Elle est versée mensuellement à compter du 91^e jour qui suit le début de l'incapacité d'exercer pour le chirurgien-dentiste à jour de ses cotisations et sous réserve d'avoir adressé par pli en RAR la déclaration de cessation d'activité accompagné de l'arrêt de travail avant l'expiration du troisième mois qui suit l'arrêt de travail.

■ La CARCD-SF prévoit de verser à partir du 91^e jour d'arrêt de travail une **indemnité journalière d'un montant de 94,22 €/jour** en 2018.

■ Un arrêt pour affection intercurrente pendant la grossesse ne bénéficie d'aucune indemnité des régimes obligatoires.

Le congé pour grossesse pathologique est un avantage conventionnel accordé aux femmes professionnelles de santé conventionnées.

Adoption -> **Allez sur notre site sfcd.fr**

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES < 15

SÉCURITÉ SOCIALE

ANALYSE D'ACTIVITÉ, INTENSIFICATION DES CONTRÔLES, COMMENT SE PROTÉGER ?

Les contrôles effectués par la Sécurité Sociale deviennent de plus en plus nombreux. Seule une personne, recevant un jour une lettre de l'Assurance Maladie l'informant que le service du contrôle médical est en train de procéder à l'analyse de son activité professionnelle, peut expliquer la panique provoquée par la réception de ce type de courrier.

Savez-vous qu'il peut s'écouler plus de 18 mois entre le 1^{er} courrier vous informant de l'analyse de votre activité et la lettre vous notifiant le montant de l'indu ?

Ces analyses d'activité sont déclenchées après des signaux d'alerte recueillis par les logiciels de l'Assurance Maladie : nombreux soins et prothèses réalisés sur des patients bénéficiaires de la CMU (grand engagement financier de la Sécurité Sociale), activité professionnelle différente de l'activité moyenne des chirurgiens-dentistes, répétition d'erreurs de cotations... Attention à ne pas écouter « le chant des sirènes » laissant penser à la possibilité d'une optimisation de la CCAM. Cela peut aboutir rapidement à la mise en place d'un contrôle d'activité ! Les indus découlant des contrôles d'activité peuvent atteindre des sommes exorbitantes, parfois plus de 40000 euros sans compter des poursuites de pénalités financières pouvant aller jusqu'à 50% des indus ! Pour atteindre de telles sommes, il faut « décoriquer » l'engrènement des faits reprochés.

Prenons l'exemple d'un traitement endodontique sur une molaire numéro 36. Le praticien, lors de l'analyse d'activité n'a pas été en mesure de fournir la radio pré-interventionnelle. **Conséquence** : pratique non conforme aux données acquises de la science.



- Le traitement canalaire est alors considéré comme non réalisé et la cotation CCAM correspondante est rejetée.
- Tous les actes réalisés sur cette dent sont ipso facto considérés comme « inexistants », reconstitution par un inlay core, couronne voire bridge ...

Cette succession permet de mieux comprendre l'importance exponentielle des pénalités. La nouvelle convention et les complexités d'application de la CCAM laissent présager des contrôles de plus en plus fréquents, plus complexes et plus durs.

L'organisme de formation professionnelle FFCD propose des formations sur la bonne connaissance et l'application de la CCAM car notre Syndicat, le SFCD, devant le désarroi des consœurs et confrères contrôlés, constate qu'il est indispensable de faire de la prévention de contrôles. Beaucoup de dentistes font une confiance « aveugle » à l'utilisation de leur logiciel pour une bonne application des cotations CCAM ; c'est une erreur qui peut entrainer de lourdes conséquences.

Seul le praticien doit être maître à bord, encore faut-il qu'il ait acquis les connaissances nécessaires.

LES FORMATIONS DU FFCD PERMETTENT DE :

- **Disposer d'une approche claire, exhaustive et structurée de la CCAM** applicable aux cabinets dentaires
- **Maîtriser les règles pour pouvoir veiller à une exécution conforme des obligations liées à la CCAM** (facturation, remboursement sous condition, actes pris en charge et non pris en charge...)
- **Savoir codifier et réduire les risques d'erreurs**
- **Avoir à disposition un outil pratique et utilisable au quotidien**
- **Appliquer la CCAM dans sa dernière version** ou mise à jour.

Le meilleur contrôle est celui qui n'arrive pas !

Dr Pascale Videau-Viguié

PRATIQUE

RDGP : LE SFCD PRÉPARE UN OUTIL PRATIQUE POUR VOUS METTRE EN CONFORMITÉ

Le 25 mai 2018, le règlement européen est entré en application. De nombreuses formalités, auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des cabinets dentaires est renforcée.

Les cabinets dentaires doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. Pour cela, ils se doivent de :

- Désigner un pilote, soit un véritable chef d'orchestre, qui exercera une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne.
- Cartographier vos traitements de données personnelles, c'est-à-dire commencer par recenser de façon précise vos traitements

- de données personnelles. L'élaboration d'un registre des traitements vous permet de faire le point.
- Prioriser les actions à mener au regard des risques que font peser vos traitements sur les droits et les libertés des personnes concernées.
 - Gérer les risques que vous identifiez en menant pour chacun de leurs traitements, une analyse d'impact relative à la protection des données.
 - Organiser les processus internes pour garantir la prise en compte de la protection des données à tout moment.
 - Documenter la conformité, pour prouver votre conformité au règlement !

Sylvie Ratier

Le SFCD prépare, pour ses adhérentes et ses supporters, un document synthétique qui vous permettra de remplir chacune de ces 6 étapes avec un minimum « d'arrachage de cheveux » ... pour la rentrée de septembre 2018



VIGILANCE

LES LEURRES DE LA PUBLICITÉ EN SANTÉ : LE SFCD RESTE VIGILANT

Les Ordres des professions de santé ont demandé que les professionnels puissent « davantage communiquer », devant les possibilités de publicité existants dans d'autres pays européens, ou en France avec des structures commerciales.

Dans son rapport du 3 mai 2018 le Conseil d'Etat a précisé la place de la « publicité » en santé, en rappelant tous les devoirs déontologiques.

- ✓ Le SFCD rappelle que les règles déontologiques de communication ne sont pas de la publicité, afin de protéger le patient.
- ✓ Pour le SFCD, la communication aux patients a pour objectif d'établir une relation de confiance, et non de lutter contre une concurrence déloyale entre professionnels.
- ✓ Pour le SFCD, l'information en santé est par nature dissymétrique, à cause de la maladie qui place le patient en situation de vulnérabilité.
- ✓ Pour le SFCD, l'objectif d'un soignant est de soigner, pas de vendre du soin.
- ✓ Pour le SFCD, la remise à plat de notre système de soins français dans un contexte européen ne doit pas nous faire oublier le sens du soin : pourvoir aux besoins médicaux d'un malade dans une relation humaine basée sur la confiance et garantie par la loi.

Dr Nathalie Delphin

EXERCICE AU QUOTIDIEN

LE FAMEUX REVENU MOYEN DU CHIRURGIEN-DENTISTE



92 000 euros : c'est le revenu moyen du chirurgien-dentiste cité à l'envi par toute la presse, retenu par les ministères, et mis en avant par nos propres syndicats pour justifier leurs négociations, car « on ne fait pas pleurer dans les chaumières » !

Pourtant, beaucoup d'entre nous sont bien loin de ce revenu moyen et culpabilisent : « je ne suis pas un bon professionnel », « je suis mal organisé », « je ne sais pas gérer mon cabinet ».

Or derrière ce revenu moyen, qui est fictif et n'existe pas, se cache des disparités. Par exemple :

- Dans les chiffres retenus par le ministère de l'économie par exemple, la moyenne se fait sur les revenus des omnipraticiens ET des orthodontistes, alors qu'ils varient du simple au double
- Dans ceux des AGA (association de gestion agréée), les chirurgiens-dentistes sont répartis en deux catégories : les orthodontistes et les autres. Parmi ces autres, on retrouve les omnipraticiens ET les exclusifs (implanto, pro, endo, pédo,...). Il existe une grande disparité de revenus : de 1 à ... 5 !

Et cet écart s'accroît, ce qui est facile à comprendre : les revalorisations des soins sont insignifiantes par rapport au retard accumulé depuis 30 ans alors que les charges sont de plus en plus lourdes. Or c'est ce revenu moyen dont se sert la CNAM comme le ministère de la santé (et de l'économie) pour dire qu'il y a une marge importante avant de mettre les cabinets dentaires en difficulté économique.

C'est aussi méconnaître les spécificités d'un cabinet dentaire : une bonne partie du revenu est immobilisée pour constituer le fond de roulement. Notre besoin de trésorerie est important pour couvrir les besoins quotidiens : renouvellement des matériaux, du matériel à usage unique, du petit matériel, les leasings, le poste de prothèses,...

Cette méconnaissance, ces approximations ont des conséquences graves pour les cabinets qui sont en dessous de ce fameux revenu moyen. Car ils n'ont plus aucune marge de manœuvre. Ils subissent une pression économique de plus en plus forte, et certains mettent la clef sous la porte.

Le SFCD demande à la CARCDSF ainsi qu'à la conférence des ARA-PL :

- De séparer les omnipraticiens et les exclusifs
- D'affiner les statistiques par décile et non par quartile (diviser la masse de revenus par tranche de 10 et non par tranche de 4, comme fait actuellement)
- D'analyser l'évolution des revenus avec ces deux nouveaux critères

La fermeture de cabinet pour raison économique est un drame personnel pour le chirurgien-dentiste et ses salariés licenciés.

Et un drame de santé publique : c'est un chirurgien-dentiste de moins pour remplir sa mission de soignant auprès de la population.

Dr Nathalie Ferrand

OBJECTIF SOURIRE, 90^e RÉUNION SCIENTIFIQUE DE LA SFODF DU 10 AU 12 MAI 2018



Ce sujet fait partie des préoccupations premières de nos patients. Afficher un beau sourire est l'une de leurs demandes principales et c'est pourtant la première fois que ce rendez-vous scientifique annuel de la SFODF est spécifiquement consacré au sourire.

Cette réunion scientifique nous a offert l'occasion de mettre en exergue la transdisciplinarité que convoque la problématique du sourire, bien loin de se limiter à des questions d'ordre cosmétique. Lors de la conférence inaugurale consacrée aux patients hyperactifs et à haut potentiel, le brillant duo :

- Michel CYMES, Médecin Spécialiste, Fondateur associé de BETTERISE, le service digital d'accompagnement Santé Personnalisé, présentant plusieurs émissions médicales sur France Télévisions (le Magazine de la santé, Aventures de médecine, les Pouvoirs extraordinaires du corps humain, Enquêtes de Santé),

- et Olivier REVOL, Médecin Pédiopsychiatre, dirigeant le Centre des Troubles de l'Apprentissage de l'Hôpital Neurologique de Lyon et militant depuis plus de trente ans pour que chaque enfant puisse accéder au plaisir d'apprendre, a amené une bonne partie de l'auditoire à se reconnaître dans ce qu'ils ont nommé les TDAH plus ou moins HP ou DYS ! La société reconnaît et valorise les artistes géniaux ou les sportifs de haut niveau, sans connotation élitiste ni négative. Il n'en est pas de même pour le haut potentiel intellectuel qui suscite encore trop souvent gêne, méfiance et incompréhension. Cette séance inaugurale très applaudie, où l'intelligence a côtoyé l'humour et la bienveillance, a été très inspirante. J'ai intégré le « et à part ça ? » à chaque rendez-vous avec mes patients adolescents et les réponses sont parfois surprenantes. En animant ce débat sur la dimension psychologique du sourire, le brillant duo Olivier REVOL et Michel CYMES a fait scintiller sa lumière en offrant aux autres la possibilité d'en faire autant.

Seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin.

Dr Marie-Hélène Baey-Oudart



NOUVELLE AQUITAINE

La région Nouvelle Aquitaine regroupe de nombreux départements. En 6 mois nous avons pu proposer 4 formations en Gironde, en Charente Maritime et en Pyrénées Atlantiques.

Le SFCD Nouvelle Aquitaine a aussi durant ce 1^{er} semestre beaucoup travaillé encore en étroite collaboration avec les Ccdeli. Grâce aux Ccdeli nous avons pu recruter de nouveaux et nouvelles Chirugiens-Dentistes du 33 principalement, la fabuleuse et efficace Catherine Boule !!!! Le SFCD Nouvelle Aquitaine travaille aussi beaucoup au sein des URPSCD NA dans les diverses commissions et représente les chirurgiens-dentistes dans les territoires de notre très grande région lors des Contrats Locaux de Santé.

FORMATIONS - Dans le 17 :

■ Nous avons proposé mi-juin à La Rochelle, à nos confrères et consœurs venus très nombreux de Charente Maritime mais aussi de Gironde, Deux Sèvres et Vendée, la nouvelle version sur les PERTURBATEURS ENDOCRINIENS par le Docteur Elisabeth Johan-Amourette, chirurgien-dentiste. Formation très dynamique, interactive et instructive. Elisabeth Johan-Amourette maîtrise très bien son sujet car elle travaille sur ce sujet depuis 30 ans ! les participants furent ravis de cette journée à laquelle le Dr Pascale Videau-Viguié nous avait rejoint !
■ Le 13 septembre, toujours à La Rochelle nous proposons la formation « RELATION PATIENT/PRATICIEN : RETOUR À L'ÉQUILIBRE » anciennement baptisé, si j'ose dire, « Odontologie et Sexologie » il reste encore quelques places ! Inscrivez-vous !

FORMATIONS PASSÉES - Dans le 33 :

■ Le 8 mars à Bordeaux « LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS », formation animée par le Dr Marie-Hélène Haye, chirurgien-dentiste. Les consœurs et confrères présents ont beaucoup apprécié l'enthousiasme et les qualités de com-

munication du Dr Haye, pour nous intéresser au thème de la Radioprotection.

■ Le 7 juin à Bordeaux « PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES », formation animée par Madame Geneviève Colombé, kinésithérapeute, professeur de Yoga. Les participants (volontairement limités à 20) ont pu bénéficier de conseils individualisés, d'exercices appropriés à la Préservation de notre Capital Santé.

■ Le 12 juillet à Bordeaux Réunion Confraternelle : Dans le Château et son magnifique parc du site de l'Aérocampus de Latresne, le Dr Nathalie Delphin, Présidente Nationale du SFCD, a accueilli les consœurs et confrères présents pour une soirée d'information sur l'actualité professionnelle (RGPD, impôt à la source etc...).

Notre présidente a présenté les travaux actuels du SFCD : le Congé Maternité, le Compte Personnel de Prévention, les Formations «Violences» montrant que le SFCD est sur tous les fronts.

FORMATIONS À VENIR :

Dans le 33 :

■ 11 octobre « L'AROMATHÉRAPIE EN ODONTOLOGIE », formation animée par Monsieur Alain Huot, naturopathe. L'approche scientifique permet de comprendre l'activité des différents composés moléculaires des huiles essentielles ; certaines familles biochimiques ont une action bactéricide, d'autres une action anti virale ou encore antalgique et pour d'autres encore, une action anti-inflammatoire. Une fois le cadre biochimique posé, il est possible d'étudier une sélection d'huiles essentielles les plus couramment utilisées pour un usage bucco-dentaire.

■ 18 octobre « ACCUEIL AU CABINET DENTAIRE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ». Que faire en tant que professionnel médical face à ce problème ? Comment décoder les comportements et repérer les femmes vic-

times de violences ? Vers quelles structures les adresser ? Cette formation pratique, faite par des professionnelles expérimentées - psychologue, juriste -, est basée sur des cas cliniques vus en petits groupes. Elle est présentée par la référente chirurgien-dentiste «violences faites aux femmes» de votre département. Formation obligatoire.

Dans le 64 :

■ à Pau le 18 octobre « ACCUEIL AU CABINET DENTAIRE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ». En 2015, tous les 3 jours en France, une femme est décédée à la suite de violences au sein du couple. 1 femme sur 10 est, ou a été, victime de violences en France : il y a forcément des femmes victimes dans votre patientèle. Cycles de la violence, psychotrauma, différence juridique entre violence et conflit, certificat médical initial, ITT, réseaux de prise en charge des femmes victimes de violences : tous ces points seront abordés pour vous permettre d'être un maillon efficace dans la chaîne des professionnels engagés pour aider les femmes victimes de violences. Formation obligatoire.



HAUTS DE FRANCE

Notre présidente régionale, Cécile Dancourt, qui est aussi Vice-Présidente nationale a rencontré Marie Pierre Rixain au mois de mai et ainsi pu contribuer à l'avancée du dossier maternité pour les professionnelles libérales. Par ailleurs, notre région s'est pleinement investie dans la lutte contre les violences faites aux femmes : nous avons rencontré notre déléguée du CIDFF afin de mettre en place la formation sur ce thème du 6 septembre à Arras.

FORMATION À VENIR :

■ Le 6 septembre « ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE AU CABINET DENTAIRE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES »



BRETAGNE

Les récentes actualités professionnelles nous ont toutes évidemment affectées. Ces futures modifications vont nécessiter de la solidarité, de l'entraide et de l'empathie au sein même de notre profession : les bases du SFCD !

Nous avons besoin d'être conseillées, encouragées, guidées et formées professionnellement. Tout cela bien sûr en restant des femmes fortes et en rassemblant autour de nous des hommes ... en effet il va falloir se serrer les coudes, avoir un discours intelligent, serein et innovant.

La Bretagne est riche en wonderwoman : après Stéphanie Boimare, Malou Le Dréha-Lahais, Anne Fouchet-Seminet et Véronique Lemaçon, des consœurs et des confrères ccdéliste s'apprêtent aujourd'hui à reprendre fièrement le flambeau. Les années d'engagement de ces femmes de conviction nous permettent de poursuivre la dynamique aventure Bretonne, qu'elles en soient infiniment remerciées !

Au quatrième trimestre 2018, nous vous proposerons une rencontre en Bretagne pour recréer un nouveau bureau.

FFCD a toujours proposé des formations en Bretagne et continue cette année, avec, le 8 novembre, une journée sur la « L'AROMATHÉRAPIE EN ODONTOLOGIE » et le 3 décembre sur la « CCAM, INTENSIFICATION DES CONTRÔLES, COMMENT SE PROTÉGER ? ». Conformément à notre éthique, nous considérons qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Pour éviter les contrôles d'activité, une bonne connaissance de la CCAM est indispensable.

Nous vous y attendons nombreuses et nombreux !



GRAND-EST

Le bureau du SFCD de la région Grand Est, plus dynamique que jamais, se prépare à une nouvelle organisation de travail.

Le bureau Grand Est s'est réuni en ce début d'été pour répartir les rôles au sein de son nouveau bureau, composé d'anciennes et de nouvelles cadres SFCD.

Une réunion efficace qui s'est prolongée par une visite de Gérardmer, véritable écrin de verdure vosgien avec son lac et ses promenades agréables.

■ Après notre première formation de printemps sur L'AROMATHÉRAPIE ET SES APPLICATIONS DANS NOS CABINETS, nous décidons pour cette année de parfaire nos connaissances en naturopathie.

■ La formation d'automne 2018 se déroulera sur deux jours (26 et 27 octobre à Strasbourg) et débutera par la visite du laboratoire d'Oshadhi (le 25 octobre), un des plus beaux laboratoires européens spécialisé en aromathérapie situé à Buhl en Allemagne à environ 1/2 h de Strasbourg.



CENTRE

FORMATION PASSÉE :

■ Le 5 avril « LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

FORMATION À VENIR :

■ Le 6 décembre « LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS »



NORMANDIE

SFCD « une nouvelle dynamique en Normandie »

Après avoir assisté pendant 2 ans aux invectives entre les 3 principaux syndicats, quelques praticiens, de Normandie, se sont intéressés aux travaux et idées du SFCD. Hésitants à former un bureau, car issus des CCDeli pour la plupart, nous souhaitons relayer des idées communes.

Nous avons trouvé les travaux du SFCD très percutants et sommes prêts à aider à la diffusion de ces idées, par le biais, notamment de formations FFCD : « CCAM » le 4 décembre à Rouen, « ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE AU CABINET DENTAIRE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES » et « QU'APPELLE-T-ON PERTURBATEURS ENDOCRINIENS » sont en cours de programmation.

En Normandie cette dynamique de femmes et d'hommes pour relayer les informations et promouvoir le SFCD par le biais des formations, est menée par :

- Eure : Irène Attié et Odile Desseaux,
- Seine Maritime : Marie Valérie Caubrière et Emilye Bouchard,
- Calvados : Céline Françoise aidée par Guillaume Ogereau.

Le SFCD était CONTRE la signature de la convention, pour diverses raisons dont une valorisation insuffisante de la prévention et des techniques préservant la conservation de l'organe dentaire, la complexité du système des 3 paniers (Rac 0, Rac modéré et libre), différents codes et plafonds pour le même acte, et la grande inconnue qu'est la gestion par les mutuelles et assurances de ce système.

Et n'oublions pas que 85% des praticiens interrogés étaient opposés à cette signature.



OCCITANIE

C'est le 9 janvier, par notre traditionnelle AG Occitanie au restaurant «Ma Cantine» à l'Union que nous avons commencé l'année 2018 ! C'est toujours un rendez-vous très apprécié placé sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Mais c'est surtout l'occasion d'échanger et de tenir nos adhérentes et supporters informés des changements à venir pour notre profession et pour la santé en général, puisque notre syndicat reste fidèle à sa vocation de «lanceur d'alertes», grâce en grande partie à notre juriste qui sait «lire entre les lignes» les textes de loi qui vont réguler notre santé de demain... (rappelons quand même que ce sont les arguments de notre juriste qui nous a permis d'éviter le tiers payant obligatoire sur la part complémentaire...).

FORMATIONS :

Comme les années précédentes , vous avez été nombreuses à apprécier nos formations :

■ Celle obligatoire sur la **RADIOPROTECTION** du 9 janvier à Toulouse dans les locaux aimablement prêtés par la société Gorriz. L'intervenante n'est autre qu'une de nos consœurs toulousaines, Marie Hélène HAYE et elle sait même rendre cette formation intéressante et pratique (les angulateurs n'ont plus de secret pour nous à la fin de la journée !).

La société Promadent de Max COMBES nous a, elle aussi fort bien accueillis pour nos autres formations toulousaines :

■ Le 19 janvier à Toulouse, le Docteur Johan-Amourette a traité d'un sujet qui nous alerte depuis déjà de nombreuses années au SFCD : **LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**. Et vous avez été nombreuses, dentistes ou assistantes à y participer !

■ Le 9 mars à Tarbes pour la Journée de la Femme « **ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE AU CABINET DENTAIRE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES** »

■ Mr Alain Huot, naturopathe, nutritionniste et aromaturge nous a tellement passionné par sa formation d'**AROMATHERAPIE EN ODONTOLOGIE** de septembre 2017, que nous avons dû en reprogrammer 2 autres le 7 décembre 2017 et le 5 avril 2018 à Toulouse. Si vous voulez tout savoir (ou presque tout) sur les huiles essentielles, c'est la formation qu'il vous faut !

■ Devant un tel succès d'orateur, c'est tout naturellement que nous avons été nombreuses à nous inscrire pour une nouvelle formation que Mr Huot nous a proposé les 1 et 2 juin à Toulouse : «**L'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET SOINS DE PRÉVENTION PAR LA NATUROPATHIE**» (autrement dit «l'alimentation pour les nuls» ou «comment appliquer et comprendre des règles simples d'alimentation pour rester en bonne santé, nous comme nos patients...»). Bref, de la prévention, de la prévention !!!). Ce fut aussi l'occasion pour beaucoup d'entre nous de découvrir et d'apprécier le traiteur «les douceurs végétales» qui nous ont livré les 2 repas bio et végétariens.

■ Les 18 et 19 avril à Toulouse, c'était au tour de Thierry Ameziane de nous présenter sa formation désormais connue sur l'**AGENDA**.

EVÈNEMENTS À VENIR :

■ Le 10 septembre à Toulouse, la formation obligatoire (loi du 4 août 2014) sur l'« **ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE AU CABINET DENTAIRE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES** » (formation déjà complète mais vous pouvez vous inscrire à la prochaine programmée pour le 15 mars 2019).

■ Le 28 septembre à Toulouse «**PRATICIEN/PATIENT: LE RETOUR A L'EQUILIBRE**», il reste encore quelques places, RDV sur notre site dans la rubrique Agenda/Formation pour vous inscrire.

■ Le 10 octobre à Montpellier «**LA CCAM**», formation indispensable pour prévenir les contrôles qui s'intensifient. Il reste encore quelques places,

LEMYA, le retour !!!

C'est avec un grand plaisir (et un tel soulagement !) que nous avons retrouvé début avril notre secrétaire de direction Lemya, de retour après un congé maternité bien mérité (des jumeaux !!!).

Si Muriel l'a remplacée de mains de maître côté formation, nous avons dû toutes nous unir pour tenter de pallier son absence côté syndicat mais elle reste irremplaçable !!!
Merci pour son efficacité qui nous a tant manqué...



RDV sur notre site dans la rubrique Agenda/Formation pour vous inscrire.

■ Le 13 décembre à Toulouse «**AROMATHERAPIE EN ODONTOLOGIE**», il reste encore quelques places, RDV sur notre site dans la rubrique Calendrier/Formations pour vous inscrire.

■ Depuis 2 ans déjà, nous avons organisé en fin d'année des «**SOIRÉES TRUCS ET ASTUCES**» très appréciées. La prochaine date est programmée au lundi 10 décembre 2018 et ce sera aussi l'occasion d'avoir un retour d'expériences sur votre pratique des huiles essentielles et/ou de la naturopathie dans votre quotidien, d'échanger des conseils de produits sans perturbateurs endocriniens ,etc... Surveillez vos mails pour les invitations!!!

ACTIONS SYNDICALES :

■ Au mois de mars, les cadres «Occitanie» ont bravé les grèves Air France de dernière minute pour aller participer en minibus au Séminaire de printemps du SFCD à Rennes où nous avons pu rencontrer des étudiantes et des consœurs dynamiques des Ccédéli.

■ Nous étions également présentes à la soirée organisée par la CNSD pour le vote consultatif « pour » ou « contre » la signature de la convention. L'intervention de Nathalie Ferrand a permis d'exposer les raisons de notre opposition à cette convention. Ce soir-là, nous avons été une majorité à voter contre...mais ce n'était qu'un vote consultatif ! D'autres solutions existent, nous y travaillons et vous tiendrons informé(e)s...

Cette année, nos journées des cadres se dérouleront à Toulouse les 10 et 11 octobre prochain.

Si vous vous retrouvez dans nos idées et l'éthique du SFCD, n'hésitez pas à nous rejoindre et à parler de nous autour de vous. Nous travaillons beaucoup mais nous devons être nombreux(ses) pour être entendues !

PRATIQUE

LE POINT SUR LES FORMATIONS OBLIGATOIRES

POUR LES CHIRURGIENS-DENTISTES

- Les formations obligatoires engagent notre responsabilité de professionnel médical.
- En cas de plainte, la détention d'une attestation de formation sera appréciée favorablement par le juge.
- De façon générale, la formation continue est une obligation déontologique.

POUR LES ASSISTANTS (ES) DENTAIRES

- La formation continue de l'assistant (e) dentaire engage la responsabilité d'employeur du Chirurgien-Dentiste.
- En cas de plainte aux Prud'Hommes, la détention des attestations de formation sera appréciée favorablement par le juge.



Formation	Objectifs	A refaire	Contrôle	Sanction
AGFSU	Savoir agir en cas d'urgence vitale	Tous les 4 ans maximum, faire une mise à jour des connaissances	Attestation de formation à produire	Sanction jusqu'au pénal
Radioprotection	Savoir protéger le patient du risque lié aux radiations	Tous les 10 ans	Attestation de formation à produire	Pas de prise en charge des radios
Violences faites aux femmes	Savoir repérer et orienter. Savoir rédiger le Certificat Médical Initial	Non	Attestation de formation à produire	En attente de jurisprudence
Accessibilité handicapé	Accueil adapté des patients handicapés conformément à la Loi	Non	Attestation de formation à produire	En attente de jurisprudence

Retrouvez toutes nos formations en région sur notre site
sfcd.fr -> Calendrier -> Formations

LE FFCD EST
DATADOCKÉ !



La loi du 5 mars 2014 confie à tous les financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du suivi et du contrôle de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent, pour améliorer la transparence de l'offre de formation et favoriser une montée en charge progressive de la qualité des actions de formation.

Son décret d'application du 30 juin 2015 définit 6 critères et 21 indicateurs qui permettent de juger de la qualité des prestations proposées.

DataDock permet aux organismes de formation d'être datadockés c'est-à-dire déclarés référençables par les financeurs de la formation professionnelle continue.

Ce sont aux financeurs de prendre ensuite la décision d'inscrire les organismes de formation sur leurs catalogues.

Depuis le début de l'année, Actalians ne rembourse plus les formations proposées par un organisme non datadocké. C'est pareil depuis ce mois-ci pour le FIF-PL.

Lemya Nadia, Secrétaire de Direction FFCD



Présidente : Nathalie FERRAND
Trésorière : Pascale VIDEAU-VIGUIÉ
Secrétaire générale : Alice DELMON

-> Notre permanence téléphonique
Muriel Gayrard :
05.81.02.41.93
(le lundi matin et le jeudi matin, de 9h00 à 13h00)

-> Notre adresse mail :
ffcd.secretariat@gmail.com

FORMATIONS

Très prochainement le calendrier
des formations 2019

Formations pour :

CHIRURGIENS-DENTISTES, ASSISTANTS DENTAIRES,
SECRÉTAIRES, TOUTE L'ÉQUIPE D'UN CABINET DENTAIRE

Écoute personnalisée • Ateliers de groupes • Cas cliniques • Suivis de formation
Nombre limité de participants.

CALENDRIER DES FORMATIONS FFCD 2018

DATES	THÈMES	LIEU
6 septembre	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences	Arras
10 septembre (Complet)	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences	Toulouse
13 septembre	Relation praticien/patient : Retour à l'équilibre	La Rochelle
28 septembre	Relation praticien/patient : Retour à l'équilibre	Toulouse
8 octobre	CCAM : l'outil de notre exercice quotidien	Toulouse
10 octobre	CCAM : l'outil de notre exercice quotidien	Montpellier
11 octobre	L'aromathérapie en odontologie	Bordeaux
18 octobre	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences	Pau
18 octobre	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences	Bordeaux
26 et 27 octobre	L'approche naturopathique en dentaire	Strasbourg
8 novembre	L'aromathérapie en odontologie	Rennes
3 décembre	CCAM : l'outil de notre exercice quotidien	Rennes
4 décembre	CCAM : l'outil de notre exercice quotidien	Rouen
5 décembre	CCAM : l'outil de notre exercice quotidien	Amiens
6 décembre	La radioprotection des patients	Orléans
13 décembre	L'aromathérapie en odontologie	Toulouse

■ Tarifs des formations : selon le thème entre 260 € et 290 € par journée.

■ Nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par le FIF-PL pour les praticiens (nes) ou par Actalians pour les assistants (tes) dans la limite du budget disponible.

Le déjeuner est compris dans le prix de la formation.

Retrouvez toutes nos formations en région sur notre site

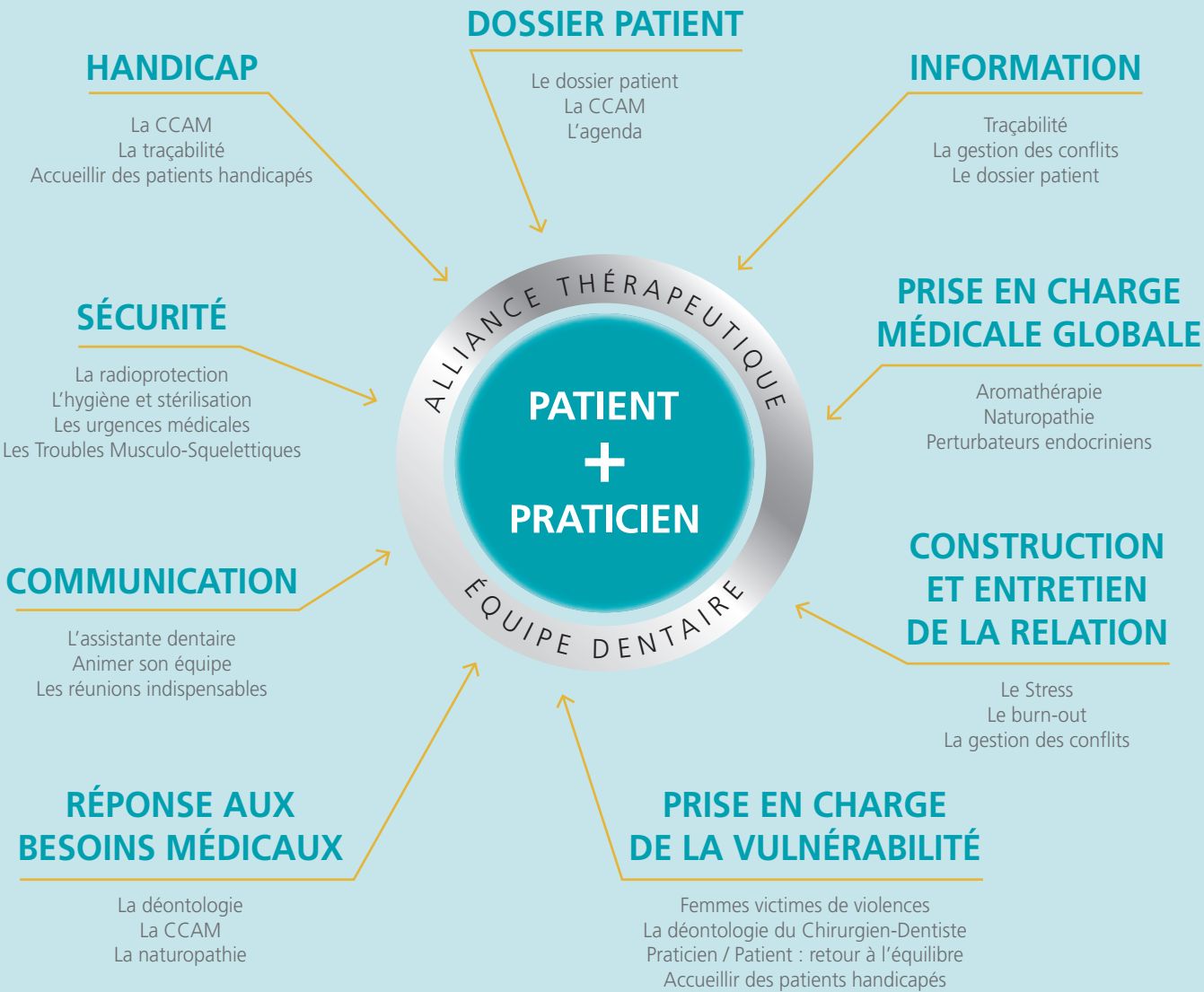
sfcd.fr -> Calendrier -> Formations



RELATION

LA RELATION PATIENT / PRATICIEN
AU CŒUR DE NOS FORMATIONS

POUR UNE PRISE EN CHARGE SEREINE AU SEIN DU CABINET DENTAIRE





efficace, pertinence, concret, performant,
percutant, engagé, valeurs, résister,
mobiliser, solidarité, authenticité, initiatrice,
lanceur d'alertes, réflexion, apolitique,
détermination, désintéressement,
précision, qualité, pression, convictions,
défense, humain, professionnel, convivialité,
intégrité, groupe, diversité, ténacité

**ENGAGEZ-VOUS
À NOS CÔTÉS**

sfcd.fr